

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 septembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SÈNE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Françoise BUFFET

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2017/323 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Proposition d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de
KNOERSHEIM et WESTHOUSE-MARMOUTIER avec extension sur
la Commune de ZEHNACKER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

Vu le Titre II du Livre 1er du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 17 mai 2016 constituant la Commission intercommunale d'aménagement foncier de KNOERSHEIM et WESTHOUSE-MARMOUTIER ;

Vu l'étude d'aménagement prévue à l'article L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime et réalisée conformément aux dispositions de l'article R. 121-20 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu les propositions de la commission intercommunale d'aménagement foncier de KNOERSHEIM et WESTHOUSE-MARMOUTIER dans ses séances du 21 juin 2016 et du 7 mars 2017 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 4 juillet 2016 décidant de soumettre à enquête publique le projet d'opération d'aménagement et les prescriptions que devront respecter les plans et les travaux connexes de KNOERSHEIM et WESTHOUSE-MARMOUTIER avec extension sur le territoire de la Commune de ZEHNACKER ;

Vu la délibération des Conseils Municipaux de KNOERSHEIM, WESTHOUSE-MARMOUTIER et ZEHNACKER portant avis sur le choix du mode d'aménagement, du périmètre et des prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L. 111-2 et L. 121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L. 211-1 du Code de l'environnement ; #*#13;

- décide d'ordonner l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les territoires des Communes de KNOERSHEIM et WESTHOUSE-MARMOUTIER avec extension sur la Commune de ZEHNACKER correspondant à une superficie totale à aménager d'environ 599 ha, dont environ 208 ha sur le territoire de la Commune de KNOERSHEIM, environ 374 ha sur le territoire de la

Commune de WESTHOUSE-MARMOUTIER et une extension d'environ 17 ha sur le territoire de la Commune de ZEHNACKER ;

- demande à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, en application de l'article L. 121-14 du Code rural et de la pêche maritime, de fixer la liste des prescriptions que devra respecter la commission intercommunale dans l'organisation du plan du nouveau parcellaire et l'élaboration du programme de travaux, en vue de satisfaire aux principes posés notamment par l'article L. 211-1 du Code de l'environnement ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les marchés publics afférents à cette opération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170911-lmc1111064-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/17